

L'Association Sportive

Qu'est ce que l'association sportive du Lycée?

C'est une association qui regroupe les élèves volontaires des différents niveaux de classe, qui désirent pratiquer les activités physiques, sportives et artistiques dans un cadre différent de celui des cours d'EPS.

Elle est animée par les professeurs d'EPS. Le Président de l'Association Sportive est le proviseur du lycée, M. Hérout

Ça se passe comment?

Les élèves participent aux activités de leur choix, le mercredi après-midi, généralement de 13h00 à 16h00.

Suivant la demande, des créneaux peuvent être mis en place le midi (basket cette année le mardi midi) ou le soir (entraînement de rugby le mardi soir)

En fonction de la dynamique, proposition d'actions "exceptionnelles" (stage de ski à Courchevel en janvier 2016)

Les activités proposées sont en général les suivantes : handball, rugby, football, futsal, cross, athlétisme, badminton, surf. Plus ponctuellement aussi : vtt, escalade, step, zumba, musculation...

Qu'apporte l'AS aux élèves du lycée ?

Pouvoir pratiquer l'activité physique de leur choix dans une optique de loisir ou de compétition, mais aussi pouvoir pratiquer toutes les activités proposées tout au long de l'année, ce que nous préconisons afin de bénéficier au maximum des bienfaits sur la santé, d'une pratique physique régulière.

Grâce à l'AS, ils peuvent rencontrer des élèves d'autres établissements du Centre-Manche, de la Manche, de l'académie, voire de toute la France en fonction du niveau atteint dans les différentes compétitions (en tant que compétiteur ou bien de jeune-officiel).

C'est aussi un moyen pour eux de progresser, de découvrir, de se divertir et aussi d'évacuer le stress dû aux études. (Aucun échec au bac parmi les licenciés à l'AS!)

Qu'est ce que l'UNSS?

C'est l'Union Nationale du Sport Scolaire: c'est la fédération sportive à laquelle sont affiliées toutes les Associations Sportives des établissements scolaires.

Elle est gérée au niveau académique par le service régional de l'UNSS, et au niveau départemental, par le service départemental de l'UNSS.

Comment s'inscrire ?

L'Association Sportive (AS), affiliée à L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), permet aux élèves de pratiquer différentes activités physiques et sportives sous différentes formes (compétition, animation, jeunes officiels) avec une seule licence.

Une autorisation parentale et le paiement de la licence UNSS (un bon cart'@too obtenu auprès de la région ou 15 euros) suffisent pour être inscrit toute l'année à toutes les activités. A la rentrée 2016. le certificat médical n'est plus obligatoire.

Pour en savoir plus :

www.unss.org

A bientôt...

Quelques chiffres pour 2016

93 élèves licenciés

30 mercredis d'entraînement ou de compétition

1^{ère} AS au Challenge Départemental « Courir au Féminin »

1 titre de championnes départementales (rugby)

3 titres de vice-champions départementaux (cross JF, football CF, rugby JF)

3 places de 3^e aux départementaux (cross CF, football JG, rugby JG)

2 places de 3^e académiques (rugby JG et cross CF)